



CRDH



CREDHO

Institut



de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris
Fondé sous le haut patronage de l'UNESCO et de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris
Centre Louis PETITTI

**LES DROITS FONDAMENTAUX
ET LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN**

**RÉFLEXIONS À PARTIR DE L'AFFAIRE
SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER**

Vendredi 22 février 2013 de 14 à 19h

Université Paris II, 12 Place du Panthéon, 75005 PARIS

Salle des Conseils, Escalier M, 2^e étage

Inscription préalable : crdh@u-paris2.fr

Journée validée au titre de la formation permanente des avocats

Avec la participation de l'



ASJOY

Association

pour la Vérité sur l'assassinat de Sophie Toscan du Plantier née Bouniol

14 h. OUVERTURE

Michel PUECHAVY, *Avocat honoraire au Barreau de Paris*
Jean-Antoine BLOC, *Vice-président de l'ASSOPH*

14 h 30

**LA COOPÉRATION PÉNALE EUROPÉENNE ET LES BESOINS
DU MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN**

Bertrand FAVREAU
Président de l'Institut des droits de l'homme des avocats européens

15 h

LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN ET L'ASILE

Valérie MUTELET
Maître de conférences à l'Université d'Artois

15 h 30

**LE MANDAT D'ARRET EUROPEEN ET LA JURISPRUDENCE
DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Michel PUECHAVY
Avocat honoraire au Barreau de Paris

16 h. DÉBATS

16 h 30 PAUSE-CAFÉ

17 h

**LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROÉENNE
ET LE MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN**

Cristina MAURO
Maître de conférences à l'Université Paris II

17 h 30

**LES OBSTACLES À L'EXÉCUTION
DU MANDAT D'ARRÊT EUROPÉEN**

Alain SPILLIAERT
Avocat au Barreau de Paris

18 h DÉBATS

18 h 30 CONCLUSIONS

Paul TAVERNIER, *Professeur émérite de l'Université Paris XI*

BUFFET